

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 24 septembre 2012

Délibération n° 2012- 032

Date de la convocation : 13 septembre 2012

Date de la publication : 25 septembre 2012

PRESENTS : Yannick BOUBEE, Maire, Pierre FAURE, Claude PAHU, Isabelle CHEDEVILLE, Simone GASQUET, Emmanuel ALONSO, Philippe DUSSERT, Sarah DUCO, Daniel RIVIERE, Louis CANDAU, Yves CARRIE, Nicole RIEUDEBAT, Nicole CASTELLA, Manuel ESPEJO, Annie GUITTARD, Jocelyne JOANDET, Daniel LARREGOLA, Maryse PAYSSE, Jean-Marc LACABANNE, Annie AGUADO, André BOYRIE, Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURET.

POUVOIRS : Geneviève DORGANS (pouvoir à Pierre FAURE), Chantal BADENCO (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Françoise MAZOUÉ (pouvoir à Jean-Marc LACABANNE).

Absent excusé : Maryvonne GARBAYE, Geneviève DORGANS, Chantal BADENCO, Jacques LABE, Patrick LASCOUMETTES, Françoise MAZOUÉ.

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE.

Personnel communal : création de deux postes

Monsieur le Maire indique que les effectifs du restaurant scolaire étant en augmentation constante, il apparaît nécessaire de créer deux postes d'adjoint technique territoriaux à temps non complet de 8/35^{ème} pour assurer la surveillance et le service aux élèves de maternelle. Il précise que ces deux postes seront pourvus par la nomination stagiaire de deux agents qui occupent actuellement ces fonctions en qualité de contractuelles.

VU le code général des collectivités territoriales,

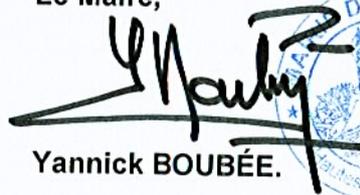
Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- de créer à compter du 1^{er} octobre 2012, deux postes d'adjoint technique territoriaux à temps non complet de 8/35^{ème}.

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget

P.C.C.

Le Maire,


Yannick BOUBÉE.



27 SEP. 2012

ARRIVÉE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 24 septembre 2012

Délibération n° 2012- 033

Date de la convocation : 13 septembre 2012

Date de la publication : 25 septembre 2012

PRESENTS : Yannick BOUBEE, Maire, Pierre FAURE, Claude PAHU, Isabelle CHEDEVILLE, Simone GASQUET, Emmanuel ALONSO, Philippe DUSSERT, Sarah DUCO, Daniel RIVIERE, Louis CANDAU, Yves CARRIE, Nicole RIEUDEBAT, Nicole CASTELLA, Manuel ESPEJO, Annie GUITTARD, Jocelyne JOANDET, Daniel LARREGOLA, Maryse PAYSSE, Jean-Marc LACABANNE, Annie AGUADO, André BOYRIE, Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURAT.

POUVOIRS : Geneviève DORGANS (pouvoir à Pierre FAURE), Chantal BADENCO (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Françoise MAZOUÉ (pouvoir à Jean-Marc LACABANNE).

Absent excusé : Maryvonne GARBAYE, Geneviève DORGANS, Chantal BADENCO, Jacques LABE, Patrick LASCOUMETTES, Françoise MAZOUÉ.

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE.

Personnel communal : transformation de deux postes

Vu la loi du 26 janvier 1984,
Considérant les nécessités des services,
Attendu que le Conseil Municipal doit fixer la liste des emplois permanents à temps complet et non complet et leur durée hebdomadaire de travail, puisque la rémunération est calculée au prorata de la durée hebdomadaire réglementaire,
Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, (Monsieur Lacabanne ne participe pas au vote) à l'unanimité :

Décide de modifier le tableau des emplois budgétaires par la transformation avec effet au 1/10/2012 du poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet – 20 heures hebdomadaires- en poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet – 28 heures hebdomadaires.

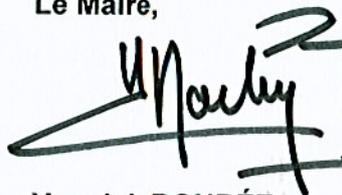
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Décide de modifier le tableau des emplois budgétaires par la transformation avec effet au 1/10/2012 du poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet – 25 heures hebdomadaires- en poste d'adjoint technique de 2ème classe à temps non complet – 29 heures hebdomadaires.

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

P.C.C.

Le Maire,



Yannick BOUBÉE.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 24 septembre 2012

Délibération n° 2012- 34

Date de la convocation : 13 septembre 2012

Date de la publication : 25 septembre 2012

PRESENTS : Yannick BOUBEE, Maire, Pierre FAURE, Claude PAHU, Isabelle CHEDEVILLE, Simone GASQUET, Emmanuel ALONSO, Philippe DUSSERT, Sarah DUCO, Daniel RIVIERE, Louis CANDAU, Yves CARRIE, Nicole RIEUDEBAT, Jacques LABE, Nicole CASTELLA, Manuel ESPEJO, Annie GUITTARD, Jocelyne JOANDET, Daniel LARREGOLA, Maryse PAYSSE, Jean-Marc LACABANNE, Annie AGUADO, André BOYRIE, Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURET.

POUVOIRS : Geneviève DORGANS (pouvoir à Pierre FAURE), Chantal BADENCO (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Françoise MAZOUÉ (pouvoir à Jean-Marc LACABANNE).

Absent excusé : Maryvonne GARBAYE, Geneviève DORGANS, Chantal BADENCO, Patrick LASCOUMETTES, Françoise MAZOUÉ.

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE.

Résidence Gabriel Faure : tarif du badge de contrôle d'accès

Monsieur Faure, Maire-Adjoint, expose que le contrôle d'accès a été mis en place à la résidence Gabriel Faure et trois badges ont été attribués gratuitement par appartement. Certains locataires souhaitent obtenir des badges supplémentaires.

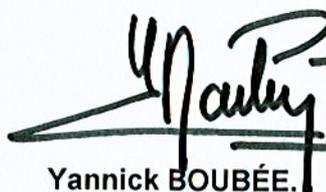
Monsieur Faure propose de fixer le tarif du badge à 10 €.

Ce tarif sera également appliqué en cas de remplacement des badges suite à perte ou à détérioration.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de fixer le tarif du badge de contrôle d'accès de la résidence Gabriel Faure à 10€.

P.C.C.

Le Maire,


Yannick BOUBÉE.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 24 septembre 2012

Délibération n° 2012- 35

Date de la convocation : 13 septembre 2012

Date de la publication : 25 septembre 2012

PRESENTS : Yannick BOUBEE, Maire, Pierre FAURE, Claude PAHU, Isabelle CHEDEVILLE, Simone GASQUET, Emmanuel ALONSO, Philippe DUSSERT, Sarah DUCO, Daniel RIVIERE, Louis CANDAU, Yves CARRIE, Nicole RIEUDEBAT, Jacques LABE, Nicole CASTELLA, Manuel ESPEJO, Annie GUITTARD, Jocelyne JOANDET, Daniel LARREGOLA, Maryse PAYSSE, Jean-Marc LACABANNE, Annie AGUADO, André BOYRIE, Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURET.

POUVOIRS : Geneviève DORGANS (pouvoir à Pierre FAURE), Chantal BADENCO (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Françoise MAZOUÉ (pouvoir à Jean-Marc LACABANNE).

Absent excusé : Maryvonne GARBAYE, Geneviève DORGANS, Chantal BADENCO, Patrick LASCOUMETTES, Françoise MAZOUÉ.

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE.

Projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) : bilan de la concertation

Monsieur Alonso, Maire-Adjoint, rappelle au Conseil Municipal les conditions dans lesquelles le projet de PLU a été élaboré, à quelle étape de la procédure il se situe, et présente ledit projet. Il explique qu'en application de l'article L.300-2 du Code de l'urbanisme doit être tiré le bilan de la concertation dont a fait l'objet l'élaboration du projet de PLU et, qu'en application de l'article L 123-9 dudit Code, ledit document doit être « arrêté » par délibération du Conseil Municipal et communiqué pour avis aux personnes mentionnées aux articles L.123-6 et L.121-4 du Code de l'urbanisme.

Le Conseil Municipal

Vu la délibération en date du 14 novembre 2006 prescrivant la révision du POS, l'élaboration du PLU et fixant les modalités de la concertation,

Vu le débat au sein du Conseil Municipal du 16 septembre 2011 sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durable,

Entendu l'exposé de Monsieur Alonso,

Vu le projet de PLU qui comprend un rapport de présentation, le projet d'aménagement et de développement durable, le règlement, les orientations d'aménagement prioritaires, le zonage ;

Considérant que le projet est prêt à être transmis pour avis aux personnes publiques associées à son élaboration, aux communes limitrophes et aux organismes qui ont demandés à être consultés ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité de 25 voix pour et deux abstentions (M Lapalisse et Mme Mauhourat) tire le bilan suivant de la concertation.

Cette concertation a revêtu la forme suivante :

Moyens d'information utilisés :

- Articles dans le bulletin municipal
- Réunions publiques avec la population (25/04/2012 et 19/06/2012)
- Exposition publique permanente en Mairie
- Réunions avec les propriétaires fonciers des dents creuses

Moyens offerts au public pour s'exprimer et engager le débat :

- Un registre destiné aux observations de toute personne intéressée a été mis tout au long de la procédure à la disposition du public, en Mairie aux heures et jours habituels d'ouverture : 1 observation y a été consignée
- 23 lettres ont été adressées à M. le Maire
- Réunions publiques

Cette concertation a révélé les points suivants :

- Questionnement sur les motifs du développement vers le Nord de la Commune.
- Question sur la réalisation du barrage de l'Ousse.
- Question sur le contournement Est de la RN 21.
- Question sur la densification : y aura-t-il un retour aux grands collectifs ?
- Demandes individuelles de classification des parcelles en zone constructible.

Les éléments ont été examinés et pris en compte de la manière suivante :

- Motifs du développement vers le Nord de la Commune :
Réponse apportée : le zonage du POS prévoyait des zones 2NA avec une vocation constructible des parcelles, sans hiérarchisation.
- Question sur la réalisation du barrage de l'Ousse :
Réponse apportée : la position du Conseil Municipal d'Aureilhan, du Conseiller Général du Canton, du Député et du Grand Tarbes, d'opposition à ce projet a été rappelé. Cela explique l'absence du projet dans le diagnostic et le PADD.
- Question sur le contournement Est de la RN 21.
Réponse apportée : pas d'emplacement réservé car les temps de planification du PLU et du SCOT sont différents et pour l'instant ce contournement est un principe, pas un projet puisqu'il n'a pas de maître d'ouvrage et ne fait pas l'objet d'emplacements réservés.
- Question sur la densification : y aura-t-il un retour aux grands collectifs ?
Réponse apportée : La densification concernera seulement des petits collectifs (R+2, R+3, R+4, envisagés).
- Demandes individuelles de classification des parcelles en zone constructible
Réponse apportée : le Comité de Pilotage a choisi de ne pas donner suite et de renvoyer les demandes des pétitionnaires à l'enquête publique.



P.C.C.

Le Maire,

Yannick BOUBÉE.



27 SEP. 2012

ARRIVÉE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 24 septembre 2012

Délibération n° 2012- 36

Date de la convocation : 13 septembre 2012

Date de la publication : 25 septembre 2012

PRESENTS : Yannick BOUBEE, Maire, Pierre FAURE, Maryvonne GARBAYE, Claude PAHU, Isabelle CHEDEVILLE, Simone GASQUET, Emmanuel ALONSO, Philippe DUSSERT, Sarah DUCO, Daniel RIVIERE, Louis CANDAU, Yves CARRIE, Nicole RIEUDEBAT, Jacques LABE, Nicole CASTELLA, Manuel ESPEJO, Annie GUITTARD, Jocelyne JOANDET, Daniel LARREGOLA, Maryse PAYSSE, Patrick LASCOUMETTES, Jean-Marc LACABANNE, Annie AGUADO, André BOYRIE, Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURAT.

POUVOIRS : Geneviève DORGANS (pouvoir à Pierre FAURE), Chantal BADENCO (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Françoise MAZOUÉ (pouvoir à Jean-Marc LACABANNE).

Absent excusé : Geneviève DORGANS, Chantal BADENCO, Françoise MAZOUÉ.

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE.

Arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Monsieur Alonso, Maire-Adjoint, rappelle au Conseil Municipal les conditions dans lesquelles le projet de PLU a été élaboré, à quelle étape de la procédure il se situe, et présente ledit projet. Il explique qu'en application de l'article L.300-2 du Code de l'urbanisme doit être tiré le bilan de la concertation dont a fait l'objet l'élaboration du projet de PLU et, qu'en application de l'article L 123-9 dudit Code, ledit document doit être « arrêté » par délibération du Conseil Municipal et communiqué pour avis aux personnes mentionnées aux articles L.123-6 et L.121-4 du Code de l'urbanisme.

Le Conseil Municipal

Vu la délibération en date du 14 novembre 2006 prescrivant la révision du POS, l'élaboration du PLU et fixant les modalités de la concertation,

Vu le débat au sein du Conseil Municipal du 16 septembre 2011 sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durable,

Entendu l'exposé de Monsieur Alonso,

Vu le projet de PLU qui comprend un rapport de présentation, le projet d'aménagement et de développement durable, le règlement, les orientations d'aménagement prioritaires, le zonage ;

Considérant que le projet est prêt à être transmis pour avis aux personnes publiques associées à son élaboration, aux communes limitrophes et aux organismes qui ont demandés à être consultés ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité de 25 voix pour et deux abstentions (M Lapalisse et Mme Mauhourat) décide d'arrêter le projet de Plan Local d'Urbanisme tel qu'annexé à la présente.

Précise que le projet de PLU sera communiqué pour avis :

- ❖ A l'ensemble des personnes publiques mentionnées aux articles L.121-4 et L.123-6 du Code de l'urbanisme
- ❖ Aux communes limitrophes et aux organismes qui ont demandés à être consultés
- ❖ Aux présidents d'associations agréées qui en feront la demande.

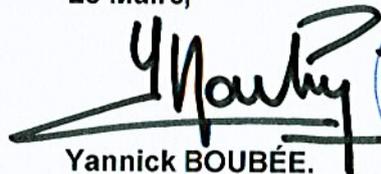
Conformément à l'article R.123-18 du Code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie pendant un délai d'un mois.

Une copie de la délibération arrêtant le projet de PLU sera adressée au préfet du département des Hautes-Pyrénées.

Le projet de PLU, tel qu'arrêté par la présente délibération, sera ensuite soumis à enquête publique.

P.C.C.

Le Maire,


Yannick BOUBÉE.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 24 septembre 2012

Délibération n° 2012- 37

Date de la convocation : 13 septembre 2012

Date de la publication : 25 septembre 2012

PRESENTS : Yannick BOUBEE, Maire, Pierre FAURE, Maryvonne GARBAYE, Claude PAHU, Isabelle CHEDEVILLE, Simone GASQUET, Emmanuel ALONSO, Philippe DUSSERT, Sarah DUCO, Daniel RIVIERE, Louis CANDAU, Yves CARRIE, Nicole RIEUDEBAT, Jacques LABE, Nicole CASTELLA, Manuel ESPEJO, Annie GUITTARD, Jocelyne JOANDET, Daniel LARREGOLA, Maryse PAYSSE, Patrick LASCOUMETTES, Jean-Marc LACABANNE, Annie AGUADO, André BOYRIE, Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURAT.

POUVOIRS : Geneviève DORGANS (pouvoir à Pierre FAURE), Chantal BADENCO (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Françoise MAZOUÉ (pouvoir à Jean-Marc LACABANNE).

Absent excusé : Geneviève DORGANS, Chantal BADENCO, Françoise MAZOUÉ.

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE.

Délibération modificative de crédits n°1

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu le budget Communal 2012,

L'exécution du budget de la Commune 2012 nécessite un réajustement de certaines prévisions budgétaires.

Monsieur Faure, Maire-Adjoint, propose d'approuver la délibération modificative de crédits n° 1 ci-dessous :



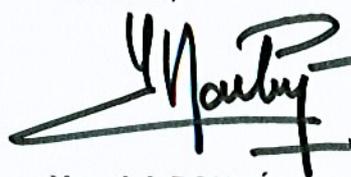
Section de fonctionnement
Dépenses de fonctionnement

	Augmentation des crédits	Diminution des crédits	
Chapitre 011 -6236 Imprimés...	+ 4 000 €		
Chapitre 65 -6554 Contribution organismes regroup.	+ 2200 €		
Chapitre 67 -673 Titres annulés exercice antérieur	+ 8000 €		
Chapitre 011 -61558 Entretien autres biens mobiliers		- 14 200 €	
total	14 200 €	- 14 200 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité de 23 voix pour et 6 abstentions (M Lacabanne, Mme Aguado, M Boyrie, Mme Mazoue, M Lapalisse, Mme Mauhourat) décide d'autoriser la décision modificative n°1 ci-dessus.

P.C.C.

Le Maire,



Yannick BOUBÉE.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 24 septembre 2012

Délibération n° 2012- 38

Date de la convocation : 13 septembre 2012

Date de la publication : 25 septembre 2012

PRESENTS : Yannick BOUBEE, Maire, Pierre FAURE, Maryvonne GARBAYE, Claude PAHU, Isabelle CHEDEVILLE, Simone GASQUET, Emmanuel ALONSO, Philippe DUSSERT, Sarah DUCO, Daniel RIVIERE, Louis CANDAU, Yves CARRIE, Nicole RIEUDEBAT, Jacques LABE, Nicole CASTELLA, Manuel ESPEJO, Annie GUITTARD, Jocelyne JOANDET, Daniel LARREGOLA, Maryse PAYSSE, Patrick LASCOUMETTES, Jean-Marc LACABANNE, Annie AGUADO, André BOYRIE, Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURAT.

POUVOIRS : Geneviève DORGANS (pouvoir à Pierre FAURE), Chantal BADENCO (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Françoise MAZOUÉ (pouvoir à Jean-Marc LACABANNE).

Absent excusé : Geneviève DORGANS, Chantal BADENCO, Françoise MAZOUÉ.

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE.

**Convention Conseil Général/Commune d'Aureilhan sur l'aménagement
d'un arrêt bus en partie Nord de RD 8 et la création d'un refuge central**

Madame Gasquet, Maire-Adjoint, expose que la Commune d'Aureilhan a sollicité le Conseil Général des Hautes-Pyrénées pour l'autoriser à aménager un abri-bus à l'entrée nord de l'agglomération sur la route départementale n°8 (rue du 11 Novembre). La Commune souhaite sécuriser cet aménagement en créant un refuge bus délimité par des bordures et un trottoir ainsi qu'un refuge en axe de chaussée avec des barrières de sécurité permettant une traversée sécurisée par demi-chaussée.

La convention Conseil Général/Commune d'Aureilhan définit les obligations respectives des deux parties en matière d'investissement et d'entretien de cet équipement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer la Convention avec le Conseil Général relative à l'aménagement d'un abri-bus en partie nord de la route départementale n°8 et toutes pièces nécessaires.

P.C.C.

Le Maire,

Yannick BOUBÉE.



Conseil Général
des HAUTES-PYRENEES

Direction des Routes et Transports
Mission Entretien et Patrimoine Routier

Commune
d'AUREILHAN



Commune d'AUREILHAN

Route départementale n° 8

Aménagement d'un arrêt bus

□ □ □

CONVENTION

Entre :

Le Conseil Général des HAUTES-PYRENEES, représenté par son Président, Monsieur Michel PÉLIEU, habilité à l'effet des présentes par une délibération de la Commission Permanente en date du

Ci-après dénommé « Le Conseil Général »;

Et :

La Commune d'AUREILHAN, représentée par son Maire, Monsieur Yannick BOUBÉE, habilité à l'effet des présentes par une délibération du Conseil Municipal en date du

Ci-après dénommée, « La Commune ».

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 7 – OBLIGATIONS APRES LES TRAVAUX :

A l'issue des travaux, les aménagements réalisés dans l'emprise du domaine routier départemental rentrent dans le cadre des compétences de gestion du Conseil Général. Toutefois, la maintenance et l'entretien des dispositifs ou équipements particuliers restent à la charge de la Commune (assainissement pluvial, trottoirs, barrière de sécurité, signalisation,...).

ARTICLE 8 – RESILIATION :

La présente convention pourra être résiliée par l'une ou l'autre des parties en cas de non respect de la convention ou pour tout motif d'intérêt général dûment motivé, dans un délai d'un mois suivant l'envoi d'un pli recommandé.

Fait à TARBES, le

Le Président du Conseil Général
des HAUTES-PYRENEES,

Le Maire
d'AUREILHAN

Michel PÉLIEU

Yannick BOUBÉE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 24 septembre 2012

Délibération n° 2012- 39

Date de la convocation : 13 septembre 2012

Date de la publication : 25 septembre 2012

PRESENTS : Yannick BOUBEE, Maire, Pierre FAURE, Maryvonne GARBAYE, Claude PAHU, Isabelle CHEDEVILLE, Simone GASQUET, Emmanuel ALONSO, Philippe DUSSERT, Sarah DUCO, Daniel RIVIERE, Louis CANDAU, Yves CARRIE, Nicole RIEUDEBAT, Jacques LABE, Nicole CASTELLA, Manuel ESPEJO, Annie GUITTARD, Jocelyne JOANDET, Daniel LARREGOLA, Maryse PAYSSE, Patrick LASCOUMETTES, Jean-Marc LACABANNE, Annie AGUADO, André BOYRIE, Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURAT.

POUVOIRS : Geneviève DORGANS (pouvoir à Pierre FAURE), Chantal BADENCO (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Françoise MAZOUÉ (pouvoir à Jean-Marc LACABANNE).

Absent excusé : Geneviève DORGANS, Chantal BADENCO, Françoise MAZOUÉ.

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE.

**Demande de subvention au Conseil Général au titre du Fonds
d'Équipement Urbain 2012-2014**

Monsieur Faure, Maire-Adjoint, soumet à l'avis de l'assemblée les opérations proposées au programme triennal du Fonds d'Équipement Urbain (FEU) 2012-2014 qui figurent sur l'état ci-joint.

Le montant de la subvention du F.E.U. attribuée par le Conseil Général s'élève à 256 116 € pour un programme de travaux de 527 500 €.

Monsieur Faure invite le Conseil Municipal à se prononcer sur ce programme et sur le plan de financement.

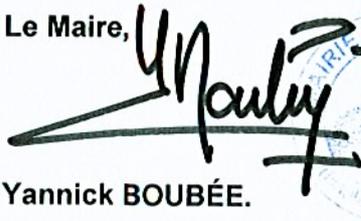
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité de 27 voix pour et deux abstentions (M Lapalisse, Mme Mauhourat) décide :

Article 1 : approuve le programme des travaux et son plan de financement ci-annexé,

Article 2 : autorise Monsieur le Maire à signer le contrat triennal du Fonds d'Équipement Urbain 2012-2014 avec Monsieur le Président du Conseil Général des Hautes-Pyrénées.

P.C.C.

Le Maire,


Yannick BOUBÉE.



OPERATIONS PROPOSEES AU PROGRAMME TRIENNAL DU FEU 2012-2014

Nature de l'opération	Coût total des travaux H.T.	Participation communale	Subvention diverses (Etat, Région)	Subvention du C.G. (F.E.U.)
1- Travaux de bâtiment :				
➤ Sécurisation de divers bâtiments communaux	10 000 €	6 000 €		4 000 €
➤ Remplacement menuiseries salle Albert d'OZON	3 800 €	1 900 €		1 900 €
➤ Résidence Gabriel Faure (rénovation et sécurisation)	33 000 €	17 000 €		16 000 €
➤ Rénovation local COS	4 700 €	2 700 €		2 000 €
➤ Maison du Temps Libre (réfection toiture)	27 000 €	15 000 €		12 000 €
➤ Restaurant scolaire (rénovation peinture)	10 000 €	5 000 €		5 000 €
➤ Ecole des Cèdres (remplacement menuiseries extérieures)	30 000 €	16 000 €		14 000 €
2- éclairage public et électrification	118 000 €	59 000 €		59 000 €

27 SEP. 2012

ARRIVÉE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 24 septembre 2012

Délibération n° 2012- 40

Date de la convocation : 13 septembre 2012

Date de la publication : 25 septembre 2012

PRESENTS : Yannick BOUBEE, Maire, Pierre FAURE, Maryvonne GARBAYE, Claude PAHU, Isabelle CHEDEVILLE, Simone GASQUET, Emmanuel ALONSO, Philippe DUSSERT, Sarah DUCO, Daniel RIVIERE, Louis CANDAU, Yves CARRIE, Nicole RIEUDEBAT, Jacques LABE, Nicole CASTELLA, Manuel ESPEJO, Annie GUITTARD, Jocelyne JOANDET, Daniel LARREGOLA, Maryse PAYSSE, Patrick LASCOUMETTES, Jean-Marc LACABANNE, Annie AGUADO, André BOYRIE, Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURAT.

POUVOIRS : Geneviève DORGANS (pouvoir à Pierre FAURE), Chantal BADENCO (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Françoise MAZOUÉ (pouvoir à Jean-Marc LACABANNE).

Absent excusé : Geneviève DORGANS, Chantal BADENCO, Françoise MAZOUÉ.

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE.

**Schéma Directeur des Equipements Cyclables de l'Agglomération
Tarbaise : création d'une piste cyclable : plan de financement**

Monsieur Faure, Maire-Adjoint, indique que la commune a présenté à la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes dans le cadre du Schéma Directeur des Equipements Cyclables de l'agglomération tarbaise, l'aménagement d'une piste cyclable avenue des Cèdres.

Le coût de cette opération s'élève à 74 516 € H.T.

Cette opération est inscrite à l'année 4 complémentaire (2012) de la Convention Territoriale de Développement 2009-2013. Le plan de financement est le suivant :

Conseil régional Midi-Pyrénées	12 419€
Conseil général des Hautes-Pyrénées	12 419€
Le Grand Tarbes	12 419 €
Commune d'Aureilhan	37 259 €

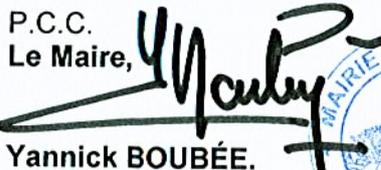
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité de 27 voix pour et deux abstentions (M Lapalisse, Mme Mauhourat) décide :

Article 1 : approuve le plan de financement pour l'aménagement d'une piste cyclable avenue des Cèdres.

Article 2 : autorise Monsieur le Maire à accomplir toutes démarches et à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

P.C.C.

Le Maire,


Yannick BOUBÉE.



27 SEP. 2012

ARRIVÉE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 24 septembre 2012

Délibération n° 2012- 41

Date de la convocation : 13 septembre 2012

Date de la publication : 25 septembre 2012

PRESENTS : Yannick BOUBEE, Maire, Pierre FAURE, Maryvonne GARBAYE, Claude PAHU, Isabelle CHEDEVILLE, Simone GASQUET, Emmanuel ALONSO, Philippe DUSSERT, Sarah DUCO, Daniel RIVIERE, Louis CANDAU, Yves CARRIE, Nicole RIEUDEBAT, Jacques LABE, Nicole CASTELLA, Manuel ESPEJO, Annie GUITTARD, Jocelyne JOANDET, Daniel LARREGOLA, Maryse PAYSSE, Patrick LASCOUMETTES, Jean-Marc LACABANNE, Annie AGUADO, André BOYRIE, Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURET.

POUVOIRS : Geneviève DORGANS (pouvoir à Pierre FAURE), Chantal BADENCO (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Françoise MAZOUÉ (pouvoir à Jean-Marc LACABANNE).

Absent excusé : Geneviève DORGANS, Chantal BADENCO, Françoise MAZOUÉ.

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE.

Subvention à la Sarl Nine Coiffure dans le cadre de l'OCU pour des travaux de rénovation

Monsieur Faure, Maire-Adjoint, expose que dans le cadre de l'Opération Collective Urbaine – Requalification et modernisation des espaces commerciaux du quartier Nord et du quartier Centre Est, la SARL Nine Coiffure, va engager des travaux de rénovation de son commerce, 10 avenue des Sports à Aureilhan.

Vu la convention de l'Opération Collective Urbaine, pour redynamiser le quartier du Bout du Pont,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 2/12/2008, portant requalification et modernisation des espaces commerciaux du quartier Centre Est,

Vu la demande de subvention sollicitée par la SARL Nine Coiffure, au titre d'une rénovation du commerce 10 avenue des Sports à AUREILHAN, pour un montant de travaux subventionnés de 39 106,90 € hors taxes,

Considérant que la Commune fait l'avance de la subvention à la SARL Nine Coiffure et encaissera ensuite la subvention au titre du FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services Artisanat et Commerce),

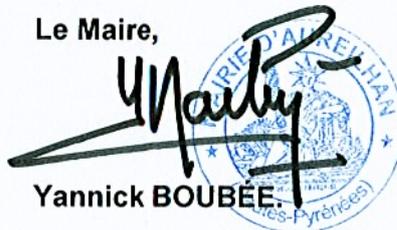
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité de 27 voix pour et 2 abstentions (M Lapalisse, Mme Mauhourat) décide :

Article 1 : approuve la subvention d'un montant de 11 732,07 € à la SARL Nine Coiffure qui a engagé un projet de rénovation du commerce 10 avenue des Sports à AUREILHAN.

Article 2 : le versement de la subvention communale se fera à réception des factures acquittées. Les crédits seront prévus à l'opération 113 « ORU centre Est » article 2042.

P.C.C.

Le Maire,


Yannick BOUBÉE.

Préfecture des
Hautes- Pyrénées

27 SEP. 2012

ARRIVÉE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 24 septembre 2012

Délibération n° 2012- 42

Date de la convocation : 13 septembre 2012

Date de la publication : 25 septembre 2012

PRESENTS : Yannick BOUBEE, Maire, Pierre FAURE, Maryvonne GARBAYE, Claude PAHU, Isabelle CHEDEVILLE, Simone GASQUET, Emmanuel ALONSO, Philippe DUSSERT, Sarah DUCO, Daniel RIVIERE, Louis CANDAU, Yves CARRIE, Nicole RIEUDEBAT, Jacques LABE, Nicole CASTELLA, Manuel ESPEJO, Annie GUITTARD, Jocelyne JOANDET, Daniel LARREGOLA, Maryse PAYSSE, Patrick LASCOUMETTES, Jean-Marc LACABANNE, Annie AGUADO, André BOYRIE, Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURET.

POUVOIRS : Geneviève DORGANS (pouvoir à Pierre FAURE), Chantal BADENCO (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Françoise MAZOUÉ (pouvoir à Jean-Marc LACABANNE).

Absent excusé : Geneviève DORGANS, Chantal BADENCO, Françoise MAZOUÉ.

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE.

**Eclairage public 2012
rue de l'Aubépine et rue Jean Jacques Rousseau (partie Nord)**

Monsieur Faure, Maire-Adjoint, informe le Conseil Municipal que la Commune a été retenue pour l'année 2012 sur le programme « Eclairage Public » arrêté par le Syndicat Départemental d'Electricité des Hautes Pyrénées pour les travaux de rénovation de l'éclairage rue de l'Aubépine et rue Jean-Jacques Rousseau (partie Nord):

Le financement des travaux est assuré de la façon suivante :

Récupération TVA	4 704.00 €
Participation de la Commune (Fonds Libres)	24 000.00 €
Total	28 704.00 €

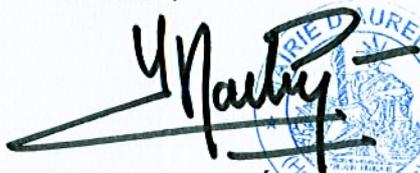
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'approuver le projet qui lui a été soumis par le Syndicat Départemental d'Electricité des Hautes Pyrénées,
- De s'engager à garantir la somme de 24 000 € au Syndicat Départemental d'Electricité des Hautes Pyrénées, qui sera prélevée sur les crédits prévus à l'opération 108, article 20417 du budget de l'exercice.

- De préciser que la contribution définitive de la commune sera déterminée après le règlement final des travaux qui seront exécutés en accord avec la Commune.

P.C.C.

Le Maire,


Yannick BOUBÉE.

Préfecture des
Hautes-Pyrénées

27 SEP. 2012

ARRIVÉE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 24 septembre 2012

Délibération n° 2012- 43

Date de la convocation : 13 septembre 2012

Date de la publication : 25 septembre 2012

PRESENTS : Yannick BOUBEE, Maire, Pierre FAURE, Maryvonne GARBAYE, Claude PAHU, Isabelle CHEDEVILLE, Simone GASQUET, Emmanuel ALONSO, Philippe DUSSERT, Sarah DUCO, Daniel RIVIERE, Louis CANDAU, Yves CARRIE, Nicole RIEUDEBAT, Jacques LABE, Nicole CASTELLA, Manuel ESPEJO, Annie GUITTARD, Jocelyne JOANDET, Daniel LARREGOLA, Maryse PAYSSE, Patrick LASCOUMETTES, Jean-Marc LACABANNE, Annie AGUADO, André BOYRIE, Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURAT.

POUVOIRS : Geneviève DORGANS (pouvoir à Pierre FAURE), Chantal BADENCO (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Françoise MAZOUÉ (pouvoir à Jean-Marc LACABANNE).

Absent excusé : Geneviève DORGANS, Chantal BADENCO, Françoise MAZOUÉ.

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE.

Eclairage public 2012 : Reprise de l'éclairage aux abords de la Maison du Temps Libre et éclairage aux abords des WC publics de l'Eglise

Monsieur Faure, Maire-Adjoint, informe le Conseil Municipal que la Commune a été retenue pour l'année 2012 sur le programme « Eclairage Public » arrêté par le Syndicat Départemental d'Electricité des Hautes Pyrénées pour les travaux de reprise de l'éclairage aux abords de la Maison du Temps Libre et aux abords des WC publics de l'Eglise :

Le financement des travaux est assuré de la façon suivante :

Récupération TVA	980.00 €
Participation de la Commune (Fonds Libres)	5 000.00 €
Total	5 980.00 €

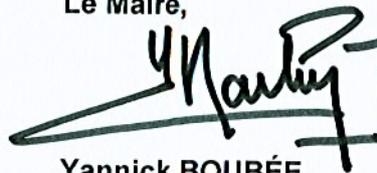
Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- D'approuver le projet qui lui a été soumis par le Syndicat Départemental d'Electricité des Hautes Pyrénées,
- De s'engager à garantir la somme de 5 000 € au Syndicat Départemental d'Electricité des Hautes Pyrénées, qui sera prélevée sur les crédits prévus à l'opération 108, article 20417 du budget de l'exercice.

- De préciser que la contribution définitive de la commune sera déterminée après le règlement final des travaux qui seront exécutés en accord avec la Commune.

P.C.C.

Le Maire,



Yannick BOUBÉE.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 24 septembre 2012

Délibération n° 2012- 44

Date de la convocation : 13 septembre 2012

Date de la publication : 25 septembre 2012

PRESENTS : Yannick BOUBEE, Maire, Pierre FAURE, Maryvonne GARBAYE, Claude PAHU, Isabelle CHEDEVILLE, Simone GASQUET, Emmanuel ALONSO, Philippe DUSSERT, Sarah DUCO, Daniel RIVIERE, Louis CANDAU, Yves CARRIE, Nicole RIEUDEBAT, Jacques LABE, Nicole CASTELLA, Manuel ESPEJO, Annie GUITTARD, Jocelyne JOANDET, Daniel LARREGOLA, Maryse PAYSSE, Patrick LASCOUMETTES, Jean-Marc LACABANNE, Annie AGUADO, André BOYRIE, Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURAT.

POUVOIRS : Geneviève DORGANS (pouvoir à Pierre FAURE), Chantal BADENCO (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Françoise MAZOUÉ (pouvoir à Jean-Marc LACABANNE).

Absent excusé : Geneviève DORGANS, Chantal BADENCO, Françoise MAZOUÉ.

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE.

Eclairage public 2012 : Rénovation de l'éclairage du Hountaniou

Monsieur Faure, Maire-Adjoint, informe le Conseil Municipal que la Commune a été retenue pour l'année 2012 sur le programme « Eclairage Public » arrêté par le Syndicat Départemental d'Electricité des Hautes Pyrénées pour les travaux de rénovation de l'éclairage du Hountaniou :

Le financement des travaux est assuré de la façon suivante :

Récupération TVA	1 764.00 €
Participation de la Commune (Fonds Libres)	9 000.00 €
Total	10 764.00 €

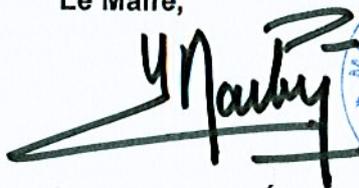
Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'approuver le projet qui lui a été soumis par le Syndicat Départemental d'Electricité des Hautes Pyrénées,
- De s'engager à garantir la somme de 9 000 € au Syndicat Départemental d'Electricité des Hautes Pyrénées, qui sera prélevée sur les crédits prévus à l'opération 108, article 20417 du budget de l'exercice.

- De préciser que la contribution définitive de la commune sera déterminée après le règlement final des travaux qui seront exécutés en accord avec la Commune.

P.C.C.

Le Maire,



Yannick BOUBÉE.



27 SEP. 2012

ARRIVÉE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 24 septembre 2012

Délibération n° 2012- 45

Date de la convocation : 13 septembre 2012

Date de la publication : 25 septembre 2012

PRESENTS : Yannick BOUBEE, Maire, Pierre FAURE, Maryvonne GARBAYE, Claude PAHU, Isabelle CHEDEVILLE, Simone GASQUET, Emmanuel ALONSO, Philippe DUSSERT, Sarah DUCO, Daniel RIVIERE, Louis CANDAU, Yves CARRIE, Nicole RIEUDEBAT, Jacques LABE, Nicole CASTELLA, Manuel ESPEJO, Annie GUITTARD, Jocelyne JOANDET, Daniel LARREGOLA, Maryse PAYSSE, Patrick LASCOUMETTES, Jean-Marc LACABANNE, Annie AGUADO, André BOYRIE, Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURAT.

POUVOIRS : Geneviève DORGANS (pouvoir à Pierre FAURE), Chantal BADENCO (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Françoise MAZOUÉ (pouvoir à Jean-Marc LACABANNE).

Absent excusé : Geneviève DORGANS, Chantal BADENCO, Françoise MAZOUÉ.

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE.

Dissimulation réseau 2010 : Enfouissement du réseau BTA rue de l'Aubépine et rue Jean-Jacques Rousseau (partie Nord) :

Monsieur Faure, Maire-Adjoint, informe le Conseil Municipal que la Commune a été retenue pour l'année 2010 sur le programme « Dissimulation de réseau » arrêté par le Syndicat Départemental d'Electricité des Hautes Pyrénées pour les travaux d'enfouissement du réseau BTA rue de l'Aubépine et rue Jean-Jacques Rousseau (partie Nord).

Le financement des travaux est assuré de la façon suivante :

Récupération TVA	19 600.00 €
Participation de la Commune (Fonds Libres)	41 860.00 €
Participation EDF	40 000.00 €
Participation SDE	18 140.00 €
Total	119 600.00 €

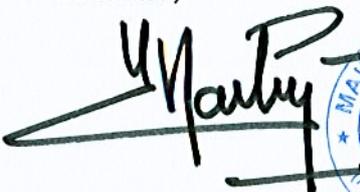
Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- D'approuver le projet qui lui a été soumis par le Syndicat Départemental d'Electricité des Hautes Pyrénées,

- De s'engager à garantir la somme de 5 000 € au Syndicat Départemental d'Electricité des Hautes Pyrénées, qui sera prélevée sur les crédits prévus à l'opération 108, article 20417 du budget de l'exercice.
- De préciser que la contribution définitive de la commune sera déterminée après le règlement final des travaux qui seront exécutés en accord avec la Commune.

P.C.C.

Le Maire,




Yannick BOUBÉE.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 24 septembre 2012

Délibération n° 2012- 46

Date de la convocation : 13 septembre 2012

Date de la publication : 25 septembre 2012

PRESENTS : Yannick BOUBEE, Maire, Pierre FAURE, Maryvonne GARBAYE, Claude PAHU, Isabelle CHEDEVILLE, Simone GASQUET, Emmanuel ALONSO, Philippe DUSSERT, Sarah DUCO, Daniel RIVIERE, Louis CANDAU, Yves CARRIE, Nicole RIEUDEBAT, Jacques LABE, Nicole CASTELLA, Manuel ESPEJO, Annie GUITTARD, Jocelyne JOANDET, Daniel LARREGOLA, Maryse PAYSSE, Patrick LASCOUMETTES, Jean-Marc LACABANNE, Annie AGUADO, André BOYRIE, Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURAT.

POUVOIRS : Geneviève DORGANS (pouvoir à Pierre FAURE), Chantal BADENCO (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Françoise MAZOUÉ (pouvoir à Jean-Marc LACABANNE).

Absent excusé : Geneviève DORGANS, Chantal BADENCO, Françoise MAZOUÉ.

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE.

Enfouissement réseau téléphonique rue de l'Aubépine et rue Jean-Jacques Rousseau (partie Nord) :

Monsieur Faure, Maire-Adjoint, informe le Conseil Municipal que parallèlement aux travaux d'enfouissement des réseaux basse tension et d'éclairage public, il convient d'enfouir le réseau téléphonique. Les différentes prestations sont réparties de la manière suivante :

- Main d'œuvre du câblage de la dépose du réseau téléphonique suivant les éléments qui seront fournis par France Télécom (à la charge de la commune)
- Fourniture du matériel de génie civil, études et fourniture du matériel de câblage (à la charge de France Télécom)
- Etudes et pose du matériel de génie civil, réalisés par le SDE
- Terrassement (tranchée aménagée) réalisé par le SDE

Le montant des travaux réalisés par le SDE d'un montant de 9 176.00 € se décompose de la façon suivante :

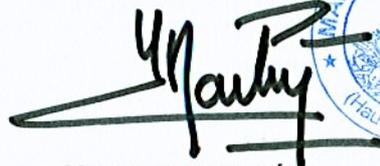
- | | |
|---|------------|
| - Etudes et pose du matériel de génie civil à régler au SDE | |
| Montant TTC (TVA non récupérable) | 7 176.00 € |
| - Travaux de terrassement (tranchée aménagée) à régler au SDE | |
| Montant HT (TVA récupérée par le SDE) | 2 000.00 € |

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'approuver le projet qui lui a été soumis par le Syndicat Départemental d'Electricité des Hautes Pyrénées,
- De s'engager à garantir la somme de 9 176.00 € au Syndicat Départemental d'Electricité des Hautes Pyrénées, qui sera prélevée sur les crédits prévus à l'opération 108, article 20417 du budget de l'exercice.
- De préciser que la contribution définitive de la commune sera déterminée après le règlement final des travaux qui seront exécutés en accord avec la Commune.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec le SDE et France Télécom

P.C.C.

Le Maire,



Yannick BOUBÉE.



Préfecture des
Hautes- Pyrénées

27 SEP. 2012

ARRIVÉE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 24 septembre 2012

Délibération n° 2012- 47

Date de la convocation : 13 septembre 2012

Date de la publication : 25 septembre 2012

PRESENTS : Yannick BOUBEE, Maire, Pierre FAURE, Maryvonne GARBAYE, Claude PAHU, Isabelle CHEDEVILLE, Simone GASQUET, Emmanuel ALONSO, Philippe DUSSERT, Sarah DUCO, Daniel RIVIERE, Louis CANDAU, Yves CARRIE, Nicole RIEUDEBAT, Jacques LABE, Nicole CASTELLA, Manuel ESPEJO, Annie GUITTARD, Jocelyne JOANDET, Daniel LARREGOLA, Maryse PAYSSE, Patrick LASCOUMETTES, Jean-Marc LACABANNE, Annie AGUADO, André BOYRIE, Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURAT.

POUVOIRS : Geneviève DORGANS (pouvoir à Pierre FAURE), Chantal BADENCO (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Françoise MAZOUÉ (pouvoir à Jean-Marc LACABANNE).

Absent excusé : Geneviève DORGANS, Chantal BADENCO, Françoise MAZOUÉ.

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE.

Subvention au titre des amendes de police 2011

Monsieur Faure, Maire-Adjoint, expose au Conseil Municipal que la Commune peut solliciter auprès du Conseil Général une subvention au titre des amendes de police 2011 pour des travaux permettant l'accroissement de la sécurité routière réalisés en 2012.

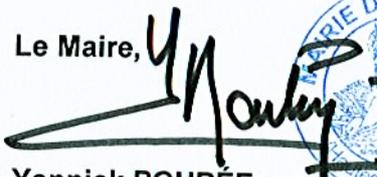
Monsieur Faure propose de solliciter une subvention au titre des amendes de police 2011 pour un montant de travaux de 12 000 € HT correspondant à des travaux de peinture routière et de signalisation routière.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- **D'autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au titre des amendes de police 2011 pour un montant total de travaux de 12 000 € HT.**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à cette demande de subvention.**

P.C.C.

Le Maire,


Yannick BOUBÉE.

